

PRESENTATION DU METIER

Les personnels des services de sécurité incendie ont pour mission d'assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens.

Les agents des services de sécurité incendie ont pour missions :

- * Le management du service de sécurité ;
- * Le conseil du chef d'établissement en matière de sécurité incendie ;
- * L'assistance à personnes au sein des établissements où ils exercent ;
- * Le suivi des obligations de contrôle et d'entretien (tenue des registres et de divers documents administratifs concourant à ce service).

PUBLIC VISE

TOUT PUBLIC

PRE-REQUIS

Pour suivre cette formation, vous devez remplir l'une des conditions suivantes : - disposer d'un diplôme de niveau 4 minimum, qui peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience - être titulaire du diplôme de SSIAP 2 ou d'ERP 2 ou d'IGH 2 délivré avant le 31 décembre 2005 et justifier de trois ans d'expérience de la fonction. Cette expérience professionnelle doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail. - être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : - AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans - Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.

OBJECTIF DE FORMATION

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de réaliser les tâches suivantes :

- * Reconnaître la typologie et le type de structure d'un bâtiment
- * Savoir se situer sur un plan d'architecte en vue d'appliquer la réglementation incendie
- * Analyser un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement de l'existant.
- * Expliquer la hiérarchie des normes
- * Appliquer les obligations réglementaires aux différents types de bâtiments
Appliquer les obligations réglementaires en matière de moyens de secours et plus particulièrement en matière de système de sécurité incendie.
- * Appliquer les obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application.
- * Être capable d'assurer le suivi et le bon achèvement des travaux * Connaître et mettre à jour les documents administratifs Effectuer un compte rendu oral ou écrit et rédiger un rapport
- * Gestion du personnel et des moyens du service
- * Réalisation des budgets
- * Savoir procéder à des achats courants Procéder à la passation de marchés
- * Les contrats de maintenance des installations de sécurité Exercer la fonction d'encadrement

SECTEURS D'ACTIVITE ET TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR SSIAP3

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Aéroport - Collectivité territoriale- Entreprise de transport ferroviaire - Entreprise publique/établissement public - Établissement de jeux - Établissement médical (hôpital, clinique, ...) - Foyer / centre d'hébergement - Parc de loisirs - Résidence de personnes âgées - Site portuaire - Sociétés de sécurité.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Responsable chargé / chargée de la sécurité
Responsable d'exploitation en sécurité
Responsable de sécurité et surveillance
Responsable sécurité
Responsable sécurité de site
Responsable service sécurité

NIVEAU ET/OU DOMAINE D'ACTIVITE

Formacode : 42811 – SSIAP

NSF : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

FICHE(S) ROME DE RATTACHEMENT

Sécurité et surveillance privées K2503

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTENU

Acquérir, selon le référentiel pédagogique SSIAP 3 de l'arrêté du 2 mai 2005, les connaissances nécessaires sur :

1ère Partie : le feu et ses conséquences
2ère Partie : la sécurité incendie et les bâtiments
3ème Partie : la réglementation incendie
4ème Partie : Gestion des risques
5ème Partie : Conseil au chef d'établissement
6 ème Partie : Correspondant des commissions de sécurité
7ème Partie : Le management de l'équipe de sécurité
8ème Partie : Le budget du service sécurité

MODALITES D'ORGANISATION

Durée totale minimum :

216 heures réparties sur 3 mois.

Effectif minimum et maximum :

De 4 personnes minimum à 12 personnes maximum en présentiel

Modalités d'intersession :

Sans objet

Méthodes pédagogiques :

Alternance des méthodes pédagogiques suivantes : les méthodes affirmatives, interrogatives, et les méthodes actives

Moyens pédagogiques :

Présentations Powerpoint, vidéos, plateformes e-learning, livret pédagogique

- * Le formateur a à disposition tout le matériel de formation nécessaire :
- * Plusieurs ordinateurs portables (sous Windows)
- * Les logiciels appropriés
- * La connexion Internet et à notre serveur
- * Les supports papiers
- * Ecrans interactifs

Moyens techniques :

Installations techniques et pédagogiques d'un organisme agréé par le préfet

Plateau technique validé par Bureau de la prévention et de la réglementation incendie de Paris.

Liste des matériels et équipements :

- * Extincteurs (eau, poudre, Co2) si possible en coupe * Robinet incendie armé (en état de fonctionnement)
- * Tête d'extinction automatique à eau. Enregistreur des évènements avec possibilité de lecture.
- * Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents
- * Appareils émetteurs-récepteurs (1 jeu), modèle de points de contrôle de ronde
- * Système de sécurité incendie : au minimum, une centrale traditionnelle équipée de voyants réglementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme avec possibilité d'affichage des feux, dérangements, alimentations etc ...)
- * Divers détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels. Modèle de coupure d'urgence (électrique, porte automatique etc...)
- * Un volet de désenfumage équipé de son système de déclenchement
- * Un clapet coupe-feu équipé
- * L'emploi d'extincteurs sur feu réel (station feu, aire de feu)
- * Informatique : notion de réception d'une alarme provenant d'un système informatique (prise en compte, traitement)
- * Emploi du téléphone (réception, appel)
- * Registre de prise en compte des évènements (heure, motif, localisation , traitement)
- * Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses
- * Films et vidéos sur l'évolution d'un feu dans une pièce
- * Films/vidéo/CD Rom sur un sinistre réel

- * Ouvrages J.O. ERP et IGH ouvrages conseillés
- * Ouvrages en relation avec la matière enseignée
- * Plusieurs jeux de plans
- * Matériel informatique avec logiciels adaptés (création de planning, création de budget, etc.)
- * Système informatisé de réponses pour la réalisation de l'épreuve QCM.

Qualification des formateurs :

Les formateurs sont titulaires du niveau de qualification : Niveau 5 RNCP

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires du SSIAP et titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet Le centre de formation IFPS s'assure du maintien et de l'actualisation des compétences des formateurs.

EVALUATIONS FORMATIVES

- * Le formateur met en place des évaluations afin de valider les acquis en cours de formation
- * Le formateur déclenche l'évaluation au moment le plus opportun dans le parcours d'un stagiaire ou d'un groupe de stagiaires. Une évaluation complémentaire peut être proposée au candidat pour les compétences non maîtrisées.
- * Fiche d'évaluation Questionnaire pendant ou à l'issue de l'enseignement théorique * Fiche
d'évaluation pratique (une minimum) pendant ou à l'issue de l'enseignement pratique

MODALITES D'EVALUATION CERTIFICATIVE

Conforme aux dispositions prévues par l'arrêté du 02/05/2005 (et textes ultérieurs)

Epreuve écrite 1 : QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme (Possibilité de réponses à choix multiples). QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme (Possibilité de réponses à choix multiples)

Epreuve écrite 2 : Elaboration d'une notice technique de sécurité lors d'un aménagement ou réaménagement de locaux portant sur un groupement d'établissements non isolés de 1ère ou de 2^{ème} catégorie. Epreuve notée sur 20. Une note inférieure à 8 ne permet pas la délivrance du diplôme.

Epreuve orale : Après un temps de préparation de 15 minutes, les 2 chefs de service sécurité, sous couvert du président, interrogent le candidat, à partir de thèmes portant sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service sécurité. Le président de jury peut être amené à poser une ou plusieurs questions également. Epreuve évaluée apte / inapte .

Certification : le candidat sera certifié s'il obtient au moins la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique. Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve.

NB : Le candidat conserve pendant un an après la date de l'examen initial le bénéfice de l'aptitude à l'épreuve orale. Le candidat peut pendant cette période repasser la ou les épreuves sans suivre de nouveau la formation. Dans ce cas, le candidat doit obtenir une note supérieure ou égale à 10, et la moyenne des notes obtenues doit être supérieure ou égale à 12..

Après cette période le candidat doit suivre une formation complète avant de se représenter à un examen.

LE COUT DE LA FORMATION

Nous contacter

LIEU DE FORMATION

Adresse : 345 avenue du Général de Gaulle – 92140 CLAMART France

ACCES

Métro ligne 13 Porte de Chatillon - Tramway T6 Mail de la Plaine
Depuis la Gare Saint Lazare ligne L Viroflay rive droite puis T6 direction Chatillon arrêt Mail de la Plaine
Depuis le RER B Massy Palaiseau, Arcueil Cachan Bus 395 et 390

ACCESSIBILITE



- * Référent Handicap : **Monsieur Azie EUSTACHE** , téléphone : 07 61 73 20 10
- * Les conditions d'accueil et d'accès du public en situation de handicaps sont respectées (physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques).
- * Le personnel IFPS en contact avec le public est sensibilisé à l'accueil et à l'accompagnement de ces personnes.
- * Un référent pour les personnes en situation de handicap est déclaré sur le registre d'accessibilité disponible à tout public.

CONTACT

Site internet : www.ifps-formation.fr



Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : contact@ifps-formation.fr

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018



**PROGRAMME CHEFS DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE (SSIAP3)
DUREE : 216 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT**

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : contact@ifps-formation.fr

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018